



CRYSTAL FINANCE

LUXEMBOURG



## PREMALYS 7

LA SOLUTION  
LUXEMBOURGEOISE  
À VOS MESURES

Contrat d'assurance sur la vie multi-devises et multi-supports

# PREMALYS 7

Valoriser un capital, faire fructifier une épargne et la transmettre sont des objectifs auxquels répond l'assurance vie.

Avec **Premalys 7**, contrat luxembourgeois, vous possédez un outil idéal de gestion de votre patrimoine financier : vous investissez dans un cadre fiscalement neutre et juridiquement stable et accédez à une large gamme de supports vous permettant de personnaliser votre investissement.

## LA SOLIDITÉ D'UN GRAND GROUPE

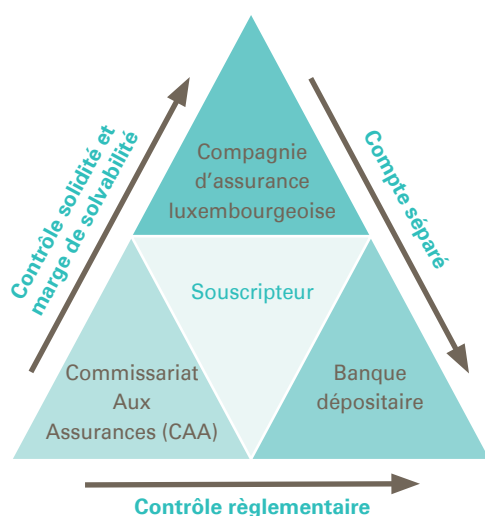
Premalys 7 a été conçu en partenariat avec La Mondiale Europartner, société luxembourgeoise filiale d'AG2R LA MONDIALE, spécialiste de l'assurance vie au service de la mobilité internationale.

## UN CADRE JURIDIQUE SÉCURISÉ

Grâce à une législation particulièrement favorable à l'épargne, vos avoirs sont protégés par une réglementation prudentielle stricte :

### / Par une convention de dépôt tripartite

Grâce à cette convention entre la compagnie d'assurance luxembourgeoise, la banque dépositaire et le Commissariat Aux Assurances, les actifs des contrats constituent un «patrimoine distinct» de celui de la compagnie, protégé d'une éventuelle défaillance par le «Super Privilège» de la loi du 6 décembre 1991 (art. 37, 39 et 40).



### / Les comptes de la compagnie sont contrôlés

Ce contrôle a lieu chaque trimestre ; il est effectué par le Commissariat Aux Assurances.

## UNE FISCALITÉ PRIVILÉGIÉE POUR UNE ORIENTATION INTERNATIONALE

Vous bénéficiez de la fiscalité attrayante de l'assurance vie couplée à la neutralité fiscale du Luxembourg.

### / Au Luxembourg, totale exonération d'impôt

Au Luxembourg, ne sont taxés ni les primes, ni les gains en capital réalisés lors de rachats ou au terme d'un contrat, ni le capital décès versé aux bénéficiaires.

### / Hors Luxembourg

La fiscalité applicable est celle du pays de résidence fiscale du souscripteur. Celui-ci doit donc se conformer aux obligations déclaratives applicables dans son pays de résidence et, le cas échéant, à la convention fiscale conclue avec le Luxembourg.

## UN SAVOIR-FAIRE FINANCIER POUR UNE GESTION SUR MESURE

L'ingénierie financière du Luxembourg vous donne accès à un choix étendu d'instruments, vous permettant ainsi de construire une allocation personnalisée. Avec Premalys 7 vous accédez à :

### / Des fonds en euros ou autres devises :

Pour une gestion sécuritaire assortie d'une garantie en capital avant prise en compte des frais du contrat et des coûts relatifs à la garantie de prévoyance optionnelle en cas de décès éventuellement retenue par le souscripteur.

### / Une large gamme de supports en unités de compte :

- > **Des fonds externes** : une sélection étendue d'OPCVM multi-devises proposés par des gestionnaires internationaux de renom et couvrant différentes classes d'actifs et zones géographiques.
- > **Des fonds internes collectifs (FIC)** qui accueillent régulièrement une sélection exclusive de produits structurés et les allocations des profils flexibles EUR/USD conseillées par le modèle BuyStop. Il identifie les probables ruptures de tendances en fonction des fluctuations des marchés et sélectionne les trackers, OPC actions, obligations ou monétaires sans que vous ayez besoin d'intervenir.
- > **Des fonds internes dédiés (FID)** pour une gestion personnalisée et innovante haut de gamme (voir encadré).

## DES GARANTIES DE PRÉVOYANCE PATRIMONIALE

Premalys 7 propose des garanties décès complémentaires optionnelles (garanties plancher ou garanties majorées), qui vous permettent de vous orienter vers les marchés actions sans remettre en cause la protection financière de vos proches, en octroyant le versement d'un capital minimum ou complémentaire en cas de décès.



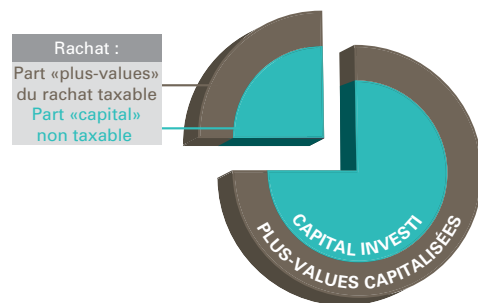
## LES AVANTAGES DE L'ASSURANCE VIE\* pour un résident fiscal français

### / Un moyen de transmission en cas de décès à privilégié

- > Vous pouvez désigner un ou plusieurs bénéficiaires, librement choisis : famille, amis, autres.
- > Pour les sommes versées avant 70 ans : 152 500 EUR par bénéficiaire sont exonérés d'imposition.
- > Pour les sommes versées après 70 ans : la totalité des intérêts ainsi que les premiers 30 500 EUR de capital sont exonérés de droits de succession.

\* Fiscalité applicable à la date d'édition de ce document.

### / L'assurance vie : une fiscalité attractive pour les rachats



Lors de chaque rachat, vous pouvez choisir entre deux fiscalités : soit l'intégration à vos revenus des plus-values réalisées lors de ce rachat, soit le Prélèvement Forfaitaire Libératoire (PFL) au taux en vigueur en fonction de l'âge de votre contrat. Dans les deux cas, la plus-value sera également soumise aux prélèvements sociaux et vous bénéficierez après 8 ans d'un abattement annuel.

## LE FONDS INTERNE DÉDIÉ (FID) : UN SERVICE DE BANQUE PRIVÉE AU SEIN DE VOTRE CONTRAT

La réglementation luxembourgeoise offre la possibilité de créer votre propre fonds interne dédié pour un contrat totalement personnalisé.

Disponible en EUR ou USD, il est accessible à partir de 125 000 euros nets investis dans le fonds interne dédié et 250 000 euros sur le contrat (ou équivalent en devises). Ce fonds interne dédié donne accès à une gamme complète de produits sophistiqués, innovants, pouvant inclure des obligations, actions (cotées ou non), fonds internationaux,

trackers, produits structurés et des fonds non agréés AMF comme les Hedge Funds et fonds de Private Equity...

La gestion de votre fonds sera confiée, selon votre choix, à des gérants privés tels que Edmond de Rothschild France, La Française Asset Management ou ASG Capital. Ces gérants, dans le cadre de leur mandat, respecteront vos souhaits en termes de risque, de durée d'investissement et de besoin de rente ou de liquidité.



---

**Crystal Finance est une marque de Groupe Crystal**  
SA au capital de 867 500 EUR  
RCS Montpellier 384 956 884  
Intermédiaire en assurance et en opérations de banque  
et service de paiement  
Soumis au contrôle de l'A.C.P.R. (61, rue Taitbout  
75009 Paris). Orias n°07 008 017 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))  
Adhérent à l'Association Nationale des Conseils  
Financiers n°E001059, association agréée par  
l'Autorité des Marchés Financiers

**SIÈGE SOCIAL**

939, rue de la Croix Verte - CS 44461  
34198 Montpellier cedex 5 - France  
Tél +33 4 67 04 66 36  
Fax +33 4 67 04 66 35  
[contact@groupe-crystal.com](mailto:contact@groupe-crystal.com)

[www.crystal-finance.com](http://www.crystal-finance.com)



**AG2R LA MONDIALE**

---

**LA MONDIALE EUROPARTNER SA**  
**Membre du Groupe AG2R LA MONDIALE**

23, Z.A. Bourmicht  
L-8070 Bertrange  
Grand-Duché de Luxembourg  
Tél +352 45 85 87-1  
Fax +352 45 87 18

RCS Luxembourg B 26334  
TVA Intracommunautaire : LU 15041808